

**BUREAU SYNDICAL
 ADMIN
 Délibération N° 1**

SEANCE DU 31 MARS 2025

Lundi 31 mars 2025, à 9h30, le Bureau syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	visio			LEYNAUD J. (VP)	x		
BONNET-FERRAND V. (VP)	Visio			PEYRACHE A.	visio		
BOUSCHON M. (VP)	visio			REVEL F.		x	
BRESSO D.	x			ROUYEYROL B.	x		
BULINGE JP. (VP)	x			SABATIER R. (VP)	x		
CHAZE M. (VP)	visio			SCHERER A. (VP)	visio		
COULMONT H.	visio			VALLA M. (VP)		x	
HERNANDEZ C.			x				

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX DU SDE07

Le Président rappelle au bureau syndical l'importance du projet de restructuration des locaux du SDE07, qui doit renouveler l'image du bâtiment avec des gains en termes de surfaces, de performance thermique, d'accessibilité, de fonctionnalité et de convivialité.

Ce projet, initié en avril 2023 par un concours d'architecture, est entré dans sa phase marché de travaux.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée avec une date limite de remise des offres fixée au 18 mars 2025.

Celle-ci porte sur 12 lots :

- lot n°1 : terrassement - voirie - espaces verts - réseaux
- lot n°2 : démolition - maçonnerie - gros-œuvre
- lot n°3 : charpente bois - murs à ossatures bois / pailles - couverture métallique
- lot n°4 : étanchéité
- lot n°5 : menuiseries extérieures aluminium - occultations – métallerie
- lot n°6 : plâtrerie - peinture - faux plafonds
- lot n°7 : menuiseries intérieures bois
- lot n°8 : revêtements de sols – faïences
- lot n°9 : isolation thermique par l'extérieur - enduits de façades
- lot n°10 : électricité - courants faibles
- lot n°11 : chauffage - ventilation - plomberie – sanitaires
- lot n°12 : ascenseur

Le SDE07 a reçu 45 plis représentant 43 offres, après élimination de deux doublons, et émanant de 42 candidats dont 72% d'entreprises ardéchoises.

Entreprise	Lot
GUINTOLI SAS	Lot 1
COLAS FRANCE - ETABLISSEMENT LE POUZIN	Lot 1
SJTP	Lot 1
CONSTRUCTION ALVES	Lot 2
SAS GRANGIER SECOVAL	Lot 2
SAS MOULIN CHARPENTE	Lot 3
LB-BTP	Lot 3
BROUCHIER ETANCHEITE	Lot 4
ORIGINAL TRAVAUX	Lot 4
EURL Pierre JUET	Lot 5
Constructions métalliques du vivarais	Lot 5
LUC ESCHARAVIL SA	Lot 5
DELORME BATTANDIER	Lot 5
EURL Pierre JUET	Lot 5
EURL LILIAN JOUVE-VILLARD	Lot 6
ENTREPRISE LAVILLE	Lot 6
TOGNETTY SECOND OEUVRE	Lot 6
Soulier-duny	Lot 6
EURL BUSCEMA	Lot 6
Morocz Kevin	Lot 6
GFD	Lot 6
ENTREPRISE TEDESCHI	Lot 6
JOINT ROYAL	Lot 6
EURL Pierre JUET	Lot 7
PETRICOUL NICOLAS	Lot 7
SAS RIGAUDY	Lot 8
CTC CARRELAGE	Lot 8
SAS ANGELINO ET FILS	Lot 8
GOKCE CARRELAGE	Lot 8
SARL CHOLVY Thierry	Lot 8
cizeron	Lot 9
S2B CONSTRUCTION	Lot 9
BMP BAT	Lot 9
D.E FACADE	Lot 9
ELECTRICITE G. ROBERT	Lot 10
MOULIN Laurence	Lot 10
SARL ARDECHE ELEC	Lot 10
LARGIER TECHNOLOGIE	Lot 11
ENTREPRISE SALLEE	Lot 11
REYNET FROID	Lot 11
ORONA SUD OUEST	Lot 12
OTIS	Lot 12
TK ELEVATOR (THYSSEN)	Lot 12
NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR	Lot 12

Le Président informe le bureau syndical que les services du SDE07, assistés par le maître d'œuvre, ont réalisé l'analyse de ces offres au regard des critères valeur technique (60%) et prix (40%), et déterminé le classement suivant :

Lot n° 1				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
SJTP	40.00	60.00	100.00	1
GUINTOLI SAS	39.78	60.00	99.78	2
COLAS France	34.68	60.00	94.68	3

Lot n° 2				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
SAS GRANGIER SECOVAL	34.27	60.00	94.27	1
CONSTRUCTION ALVES	40.00	36.00	76.00	2

Lot n° 3				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
SAS MOULIN CHARPENTE	40.00	60.00	100.00	1
LB-BTP	26.58	60.00	86.58	2

Lot n° 4				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
BROUCHIER ETANCHEITE	40.00	60.00	100.00	1
ORIGINAL TRAVAUX	34.35	48.00	82.35	2

Lot n° 5				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
LUC ESCHARAVIL SA	35.68	60.00	95.68	1
DELORME BATTANDIER	40.00	48.00	88.00	2
EURL Pierre JUET	34.54	48.00	82.54	3
CMV	29.11	48.00	77.11	4

Lot n° 6				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
EURL JOUVE VILLARD	40.00	60.00	100.00	1
SOULIER DUNY	37.92	60.00	97.92	2
ENTREPRISE TEDESCHI	35.51	60.00	95.51	3
EURL BUSCEMA	39.70	48.00	87.70	4
GFD	38.19	48.00	86.19	5

JOINT ROYAL	37.42	48.00	85.42	6
ENTREPRISE LAVILLE	35.67	48.00	83.67	7
TOGNETTY SECOND OEUVRE	33.63	48.00	81.63	8
EIRL MOROCZ	23.19	24.00	47.19	9

Lot n° 7				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
CHAZALON	39.39	54.00	93.39	1
EURL Pierre JUET	40.00	48.00	88.00	2

Lot n° 8				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
SAS RIGOUDY	34.00	60.00	94.00	1
SARL CHOLVY	33.15	60.00	93.15	2
SAS ANGELINO ET FILS	40.00	48.00	88.00	3
GOKCE	34.89	50.00	84.89	4
CTC	31.62	48.00	79.62	5

Lot n° 9				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
BMP BAT	40.00	60.00	100.00	1
D.E. FACADE	32.43	48.00	80.43	2
CIZERON	29.98	48.00	77.98	3
S2B CONSTRUCTION	22.35	48.00	70.35	4

Lot n° 10				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
ELECTRICITE G. ROBERT	38.37	48.00	86.37	1
SARL ARDECHE ELEC	40.00	42.00	82.00	2
MOULIN Laurence	27.37	42.00	69.37	3

Lot n° 11				
Il est proposé de déclarer sans-suite ce lot pour le motif d'intérêt général tiré de la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations. Cela a conduit à la présentation d'offres largement supérieures à l'estimation, de l'ordre de 60 à 150%.				

Lot n° 12				
Entreprises	Prix /40	Valeur technique /60	Note finale	Classement
ORONA SUD OUEST	40.00	60.00	100.00	1
TK ELEVATOR	37.50	60	97.50	2
NSA	33.79	60.00	93.79	3
OTIS	35.12	48.00	83.12	4

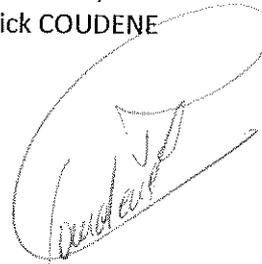
Le Président propose au Bureau syndical d'attribuer chaque lot au candidat arrivé en tête, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à l'exception du lot n°11 que le Président propose de déclarer sans suite.

Le bureau syndical :

- **APPROUVE** le classement proposé,
- **AUTORISE** le président à signer les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du marché relatif à la restructuration des locaux du SDE07,
- **DECLARE SANS SUITE** la procédure concernant le lot n°11 pour le motif d'intérêt général susvisé,
- **DONNE** au président tout pouvoir pour assurer le suivi et l'exécution du marché,
- **CONSTATE** que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le